



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-Loup TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Steeve Drapeau, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux gens présents, ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Rés. n°
472-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021;
4. Dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
5. Dépôt du rapport annuel d'opération de la cour municipale commune;
6. Dépôt de la liste des embauches 2021;
7. Adoption du projet de Règlement 2078 modifiant le Règlement de zonage 1253 et le Règlement de lotissement 1254, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modification;
8. Adoption du projet de Règlement 2081 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets intégrés;



Numéro de résolution

Procès-verbal

9. Approbation conditionnelle d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le bâtiment situé au 330 à 332, rue Lafontaine;
10. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le bâtiment situé au 360 à 364, rue Lafontaine;
11. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le bâtiment situé au 379 à 383, rue Lafontaine;
12. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le bâtiment situé au 445-B, rue Lafontaine;
13. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble du 464 à 468, rue Lafontaine;
14. Approbation conditionnelle d'une demande d'autorisation visant la coupe d'arbres au 336, rue Fraser;
15. Approbation conditionnelle d'une demande d'autorisation visant la coupe d'arbres au 344, rue Fraser;
16. Approbation conditionnelle d'une demande d'autorisation visant la coupe d'arbres au 352, rue Fraser;
17. Approbation d'un acte de servitude de non-construction à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux;
18. Approbation d'un acte de vente à intervenir avec Héritage canadien du Québec;
19. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'un droit de résolution;
20. Approbation d'une opération cadastrale et retrait du caractère de chemin public au lot 6 472 718;
21. Approbation d'une opération cadastrale, afin de procéder à l'unification de lots au Parc Cartier;
22. Approbation d'une entente de services à intervenir avec la Paroisse de Saint-Éloi;
23. Approbation d'un contrat de service à intervenir avec Transport Vasy inc.;
24. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec la Corporation de gestion des terrains sportifs de la commission scolaire de Rivière-du-Loup et l'École secondaire de Rivière-du-Loup;
25. Approbation de l'addenda 1 au protocole d'entente concernant la présentation de la 56^e Finale des Jeux du Québec;



Numéro de résolution

Procès-verbal

26. Approbation de l'addenda 3 à l'entente industrielle intervenue avec Campor Environnement inc.;
27. Approbation de l'addenda 3 à l'entente industrielle intervenue avec Viandes du Breton;
28. Demande de prolongation du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales;
29. Demande au ministre de la Justice de désigner un membre du conseil à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;
30. Appui au Collège Notre-Dame pour son projet d'aménagements extérieurs;
31. Appui à la demande d'aide financière du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;
32. Autorisation au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2022 à vendre et servir des boissons alcoolisées sur le terrain du Centre Premier Tech;
33. Désignation de signataires pour la Ville auprès de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup;
34. Désignation d'un représentant de la ville sur le dossier de conversion au DEL des équipements d'éclairage municipaux installés en bordure des routes du ministère des Transports;
35. Création d'un poste de chef inspecteur en bâtiment et en environnement et nomination;
36. Confirmation de permanence au poste de secrétaire au Service technique et de l'environnement;
37. Reconnaissance du mouvement *Ma place au travail* à titre d'organisme à but non lucratif;
38. Paiement de la compensation à l'atteinte aux milieux humide et hydrique au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
39. Versement d'une somme de 180 000 \$ à la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SÉMER);
40. Confirmation de participation financière au projet de développement de l'offre touristique du Manoir Fraser;
41. Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des diverses applications informatiques;
42. Reddition de comptes conformément au programme d'aide à la voirie locale;



Numéro de résolution

Procès-verbal

43. Contribution financière dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires;
44. Approbation du bilan de consommation d'eau potable 2020;
45. Approbation des prévisions budgétaires 2022 de la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup;
46. Approbation du budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup;
47. Approbation des amendements budgétaires;
48. Approbation des comptes et salaires de novembre 2021;
49. Avis de motion (RU2078 Train semestriel);
50. Avis de motion (RU2081 PIIA);
51. Avis de motion et dépôt du Règlement 2082 amendant le Règlement 2051 sur les conditions d'utilisation et la tarification du lieu d'enfouissement technique;
52. Période de questions;
53. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
473-2021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La greffière dépose devant ce conseil une lettre de la Commission municipale du Québec datée du 23 novembre 2021 ainsi que les rapports de la vice-présidence à la vérification concernant l'audit de conformité de l'adoption du budget et l'audit de conformité de l'adoption du programme triennal d'immobilisations.



Numéro de résolution

Procès-verbal

5. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'OPÉRATION DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

La greffière dépose devant ce conseil le rapport annuel d'opération de la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2020.

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES 2021

Conformément aux dispositions des articles 25 à 30 du Règlement 1964 déclarant certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs, la directrice du Service des ressources humaines dépose devant ce conseil la liste des personnes embauchées au cours de l'année 2021.

Rés. n°
474-2021

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2078 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1254, AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE SEMESTRIELLE DE MODIFICATION

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ c. A-19.1)* suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2078, annexé à la résolution, modifiant le Règlement de zonage 1253 et le Règlement de lotissement 1254 adoptés le 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modification;

Fixe l'assemblée publique de consultation à la séance ordinaire du 24 janvier 2022 à 20 h et la période de consultation écrite sur le présent projet de règlement du 5 au 24 janvier 2022 à 20 h inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
475-2021

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2081 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DES PROJETS INTÉGRÉS

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ c. A-19.1)* suivant les dispositions qui s'appliquent;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'évaluer la qualité des projets intégrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2081, annexé à la résolution, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets intégrés.

Fixe l'assemblée publique de consultation à la séance ordinaire du 24 janvier 2022 à 20 h et la période de consultation écrite sur le présent projet de règlement du 5 au 24 janvier 2022 à 20 h inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il concerne son entreprise et il quitte la salle.

Rés. n°
476-2021

9. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 330 À 332, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 12 octobre 2021, monsieur Steeve Drapeau, de l'entreprise Étincelle gestion immobilière sous l'autorisation du propriétaire actuel du bâtiment situé au 330 à 332, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit autorisé à réaliser la rénovation de la façade et de l'affichage;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'affichage et à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Steeve Drapeau concernant le bâtiment situé au 330 à 332, rue



Numéro de résolution

Procès-verbal

Lafontaine à condition que le modèle de porte choisi soit d'un style plus ancien pour que la façade s'harmonise avec le secteur du centre-ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°

477-2021

- 10. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 360 À 364, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 15 novembre 2021, monsieur Nicolas Morin, locataire du bâtiment situé au 360 à 364, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit autorisé à réaliser la rénovation de la façade du bâtiment;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Nicolas Morin concernant le bâtiment situé au 360 à 364, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

478-2021

- 11. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 379 À 383, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 9 novembre 2021, monsieur Carl Charron pour 9226-5024 Québec inc., propriétaire du bâtiment situé au 379 à 383, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit autorisé à réaliser la réfection du stationnement;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives au stationnement;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Carl Charron pour 9226-5024 Québec inc. concernant le bâtiment situé au 379 à 383, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
479-2021

**12. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 445-B, RUE
LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 15 novembre 2021, monsieur Christian Nadeau, locataire du bâtiment situé au 445-B, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit autorisé à réaliser un affichage pour deux enseignes posées à plat;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'affichage;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Christian Nadeau concernant le bâtiment situé au 445-B, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
480-2021

**13. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 464 À 468, RUE
LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 15 novembre 2021, madame France Paquin, architecte du Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, propriétaire du bâtiment situé au 464 à 468, rue Lafontaine, présentait au



Numéro de résolution

Procès-verbal

comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin que le propriétaire soit autorisé à réaliser un affichage par enseigne posée à plat;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'affichage;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame France Paquin concernant le bâtiment situé au 464 à 468, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
481-2021

14. APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA COUPE D'ARBRES AU 336, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 9 septembre 2021, Héritage canadien du Québec, propriétaire de l'immeuble situé au 336, rue Fraser, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation, afin de procéder à la coupe de six sapins, huit peupliers, deux érables et un cerisier sur sa propriété;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande d'abattage, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387, du 8 septembre 2003, constituant un site du patrimoine dans le secteur du *vieux Saint-Patrice*,

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation d'Héritage canadien du Québec visant la coupe de six sapins, huit peupliers, deux érables et un cerisier localisés en cour avant de la propriété située au 336, rue Fraser, conditionnellement à ce que les arbres abattus soient remplacés par une cinquantaine d'arbres de plusieurs espèces parmi les essences suivantes: érable à sucre, érable



Numéro de résolution

Procès-verbal

rouge, chêne rouge ou à gros fruits, bouleau jaune, noyer cendré, tilleul américain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
482-2021

15. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA COUPE D'ARBRES AU 344, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 15 octobre 2021, monsieur Steven Simard, propriétaire de l'immeuble situé au 344, rue Fraser, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation, afin de procéder à la coupe de sept érables sur sa propriété;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande d'abattage, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387, du 8 septembre 2003, constituant un site du patrimoine dans le secteur du *vieux Saint-Patrice*,

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation de monsieur Steven Simard visant la coupe de sept érables localisés sur le terrain situé au 344, rue Fraser, conditionnellement à ce que les arbres abattus soient remplacés par sept arbres parmi les essences suivantes: noyer, pin, tilleul américain, chêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
483-2021

16. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA COUPE D'ARBRES AU 352, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 17 août 2021, monsieur Steven Simard, propriétaire de l'immeuble situé au 352, rue Fraser, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation, afin de procéder à la coupe de deux épinettes, un pin et quatre érables sur sa propriété;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande d'abattage, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387, du 8 septembre 2003, constituant un site du patrimoine dans le secteur du *vieux Saint-Patrice*,

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;



Numéro de résolution

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation de monsieur Steven Simard visant la coupe de deux épinettes, un pin et trois érables localisés en cour avant et un érable localisé en cour latérale de la propriété située au 352, rue Fraser, conditionnellement à ce que les arbres abattus soient remplacés par sept arbres parmi les espèces suivantes: tilleul américain, érable à sucre, chêne rouge, mélèze, pin rouge, pin blanc, noyer cendré, chêne à gros fruits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
484-2021

**17. APPROBATION D'UN ACTE DE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION
À INTERVENIR AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil approuve l'acte de servitude de non-construction, annexé à la résolution, cédée par la Ville en faveur du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) concernant une partie du lot 6 379 688, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, et autorise le maire et la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
485-2021

**18. APPROBATION D'UN ACTE DE VENTE À INTERVENIR AVEC HÉRITAGE
CANADIEN DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil approuve l'acte de vente, annexé à la résolution, à intervenir entre la Ville et Héritage canadien du Québec concernant la vente à la Ville de l'immeuble désigné comme étant le lot 4 826 785, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 32, rue Fraser, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 1B6 (communément appelé le *Manoir Fraser*) et autorise le maire et la greffière à signer ledit acte pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
486-2021

19. RENONCIATION À UNE CLAUSE D'UTILISATION RESTREINTE ET MAINLEVÉE D'UN DROIT DE RÉSOLUTION

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur général, autorise le trésorier à verser une somme de 5 000 \$ taxes en sus au ministre des Finances, représentant 10 % du total de la transaction, à titre d'acompte, afin d'accepter l'offre de renonciation à la clause de résolution restreinte et mainlevée du droit de résolution du ministère des Transports et autorise le maire à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
487-2021

20. APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE ET RETRAIT DU CARACTÈRE DE CHEMIN PUBLIC AU LOT 6 472 718

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint au Service technique et de l'environnement, retire son caractère de chemin public au lot 6 472 718, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, précisant néanmoins que ce lot conserve son usage d'utilité publique aux fins de parc;

Approuve le plan réalisé dans le cadre d'une opération cadastrale par madame Élise Rousseau-Bérubé, arpenteuse-géomètre, de ses minutes numéro 1076 et daté du 19 octobre 2021 et autorise le maire à signer ladite opération cadastrale pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
488-2021

21. APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE, AFIN DE PROCÉDER À L'UNIFICATION DE LOTS AU PARC CARTIER

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil approuve le plan réalisé dans le cadre d'une opération cadastrale par monsieur Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 6569 et daté du 24 novembre 2021, afin de procéder à l'unification de lots dans le dossier de construction d'une nouvelle école au Parc Cartier et autorise le maire à signer ladite opération cadastrale pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

La conseillère, madame Edith Samson, déclare qu'elle ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisque son fils travaille au Service de sécurité incendie et elle quitte la salle.

Rés. n°
489-2021

22. APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SERVICES À INTERVENIR AVEC LA PAROISSE DE SAINT-ÉLOI

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup désire offrir ses services en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la Paroisse de Saint-Éloi croient fermement qu'un regroupement des services offre la meilleure voie, afin d'optimiser les services, diminuer les coûts et rencontrer les objectifs édictés par les schémas de couverture de risques;

ATTENDU que sur la base de cette offre de service, les municipalités ci-dessus mentionnées désirent mettre en commun leurs personnels et équipements et se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente de service en matière de protection incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil approuve l'entente de service, annexée à la résolution, à intervenir avec la Paroisse de Saint-Éloi concernant un regroupement de services en matière de sécurité incendie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et autorise le maire et le directeur du Service de sécurité incendie à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

La conseillère Edith Samson reprend son siège.

Rés. n°
490-2021

23. APPROBATION D'UN CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC TRANSPORT VAS-Y INC.

ATTENDU le succès des *Journées ouvertes au transport collectif et adapté* les 22 de chaque mois depuis 2014;

ATTENDU l'intérêt économique, social et environnemental d'une plus grande accessibilité au transport collectif pour notre communauté et les citoyens;

ATTENDU l'urgence climatique et le potentiel de réduction des gaz à effet de serre du transport collectif;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre et l'intérêt à rendre plus accessibles les déplacements réguliers ne nécessitant pas l'utilisation d'un véhicule individuel;

ATTENDU la réponse intéressante au projet pilote de l'hiver 2021, rendant plus accessibles les passes mensuelles du transporteur local;

ATTENDU la cohérence des mesures proposées avec les objectifs stratégiques *Milieu de vie exemplaire et Communauté engagée*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le projet de contrat de service, annexé à la résolution, à intervenir avec Transport Vas-y inc. visant à poursuivre en 2022 les *Journées ouvertes au transport collectif et adapté* pour les citoyens de la ville et à élargir toute l'année le projet pilote favorisant l'accessibilité régulière au transport collectif;

Autorise la conseillère en développement durable à signer ledit contrat de services pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
491-2021

- 24. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE GESTION DES TERRAINS SPORTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Corporation de gestion des terrains sportifs de la commission scolaire de Rivière-du-Loup et l'École secondaire de Rivière-du-Loup concernant l'utilisation du parc du Campus-et-de-la-Cité, du 1^{er} janvier à la mi-mars 2022 pour dispenser des cours de ski de fond et autorise le maire à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
492-2021

- 25. APPROBATION DE L'ADDENDA 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE LA 56E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2021 (COFJQ2021) le



Numéro de résolution

Procès-verbal

5 février 2019 concernant l'organisation de la 56^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2021;

ATTENDU que les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec en mars 2020 ont forcé le report de l'événement d'un an;

ATTENDU qu'il a lieu d'ajuster la période de référence pour l'application des modalités du protocole d'entente signé en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil approuve l'addenda 1, annexé à la résolution, à intervenir avec le COFJQ2021 concernant la présentation de la 56^e Finale des Jeux du Québec du 4 au 12 mars 2022, si les conditions sanitaires le permettent, et autorise le maire et la greffière à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
493-2021

26. APPROBATION DE L'ADDENDA 3 À L'ENTENTE INDUSTRIELLE INTERVENUE AVEC CAMPOR ENVIRONNEMENT INC.

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire en environnement – division des eaux, approuve l'addenda 3 à l'entente industrielle du 25 septembre 2002 qui lie la Ville de Rivière-du-Loup et Campor Environnement inc. et autorise le maire à signer ledit addenda pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
494-2021

27. APPROBATION DE L'ADDENDA 3 À L'ENTENTE INDUSTRIELLE INTERVENUE AVEC VIANDES DU BRETON

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire en environnement – division des eaux, approuve l'addenda 3 à l'entente industrielle du 29 août 2002 qui lie la Ville de Rivière-du-Loup et Viandes du Breton et autorise le maire à signer ledit addenda pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
495-2021

**28. DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME D'AIDE QUÉBÉCOIS
POUR LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES RÉGIONALES**

ATTENDU l'importance stratégique du transport aérien régional pour le développement des régions;

ATTENDU que le Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) a été mis en place pour soutenir ces leviers de développement régional;

ATTENDU que dans le cadre du volet 1 du PAQIAR, la Ville de Rivière-du-Loup bénéficiera d'une aide atteignant 75 % des coûts pour la réfection de la piste et du tablier, puisque l'aéroport de Rivière-du-Loup offre des services aéroportuaires essentiels à l'exploitation de vols médicaux contribuant à l'offre de soins de santé en région;

ATTENDU que d'autres investissements importants sont nécessaires à l'aéroport de Rivière-du-Loup pour assurer le développement de cet équipement suprarégional que seuls les citoyens de Rivière-du-Loup ne peuvent supporter financièrement;

ATTENDU que les contribuables de Rivière-du-Loup supportent financièrement très majoritairement cet équipement qui a une vocation de desserte suprarégionale;

ATTENDU que la contribution financière du ministère des Transports (MTQ) pour les volets 2 (Rénovation et construction de bâtiments aéroportuaires) et 3 (Équipements mobiles) du programme est limitée à 30 % du coût des travaux;

ATTENDU que des sommes importantes seraient toujours disponibles dans le PAQIAR;

ATTENDU que la date limite pour déposer des projets au PAQIAR était fixée au 31 octobre 2021 alors que le programme prendra fin le 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de prolonger le PAQIAR au-delà du 31 mars 2022 et d'étendre les critères du volet 1 aux volets 2 et 3, afin de permettre aux aéroports qui offrent des services aéroportuaires essentiels à l'exploitation de vols médicaux, contribuant à l'offre de santé en région, de bénéficier d'un soutien financier accru, adapté à leur réalité;

Demande à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Réseau québécois des aéroports d'appuyer la présente résolution et d'entreprendre



Numéro de résolution

Procès-verbal

les démarches requises afin qu'elle reçoive un accueil favorable de la part du ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
496-2021

**29. DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER UN MEMBRE
DU CONSEIL À TITRE DE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER
DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 366 du *Code civil du Québec*, le ministre de la Justice peut, notamment désigner des maires, d'autres membres de conseils municipaux et fonctionnaires municipaux comme célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de leur municipalité respective;

ATTENDU qu'à la suite des élections du 5 novembre 2017, les conseillers, messieurs André Beaulieu et Nelson Lepage, ont été désignés à titre de célébrants compétents sur le territoire de la ville;

ATTENDU qu'à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021, lesdits conseillers ont été réélus et qu'ils souhaitent continuer d'agir à titre de célébrants;

ATTENDU qu'à la suite desdites élections, le conseiller, monsieur Carl Thériault, a manifesté son intérêt de pouvoir célébrer de tels mariages et unions civiles sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil demande au ministre de la Justice de désigner le conseiller, monsieur Carl Thériault, à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
497-2021

**30. APPUI AU COLLÈGE NOTRE-DAME POUR SON PROJET D'AMÉNAGE-
MENTS EXTÉRIEURS**

ATTENDU le projet du Collège Notre-Dame de procéder à un réaménagement de ses espaces extérieurs derrière le bâtiment;

ATTENDU que pour bénéficier d'une aide financière du gouvernement du Québec, l'appui de la Ville est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que ce conseil confirme son intérêt au projet d'aménagements extérieurs sur les terrains du Collège Notre-Dame qui offrira une amélioration de la pratique sportive et d'un mode de vie physiquement actif pour les élèves, mais également pour nos citoyens en dehors des périodes de classe;

Autorise le maire à signer la lettre d'appui annexée à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
498-2021

31. APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil appuie le projet du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (CSS) pour le projet d'aménagement d'une surface de jeu synthétique, de type football et soccer, au terrain piste et pelouse, afin de bénéficier d'une aide financière disponible du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) et sportives et s'engage à assumer à parts égales avec le CSS la portion non financée par le programme, incluant les possibles dépassements de coûts;

S'engage à conclure une entente de services avec le CSS pour l'aménagement d'une surface de jeu synthétique, de type football et soccer, au terrain piste et pelouse, afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
499-2021

32. AUTORISATION AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - RIVIÈRE-DU-LOUP 2022 À VENDRE ET SERVIR DES BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LE TERRAIN DU CENTRE PREMIER TECH

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2022 à vendre et servir des boissons alcoolisées pour consommation sur place à l'intérieur du périmètre délimité sur le terrain avant du Centre Premier Tech, conformément au plan annexé à la demande de permis déposée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec:

Date	Heure
4 mars 2022	de 17 h à 22 h
5 au 11 mars 2022	de 10 h à 22 h
12 mars 2022	de 10 h à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
500-2021

33. DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR LA VILLE AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil nomme le maire, monsieur Mario Bastille, le trésorier, monsieur Jacques Moreau, et la trésorière adjointe, madame Patricia Dubé, à titre de signataires pour tous les comptes de la Ville de Rivière-du-Loup auprès de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 434-2021 du 25 octobre 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
501-2021

34. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE SUR LE DOSSIER DE CONVERSION AU DEL DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAUX INSTALLÉS EN BORDURE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente demande;

ATTENDU que la Ville s'engage à assumer les coûts et l'entièvre responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage;

ATTENDU que la Ville s'engage à fournir au ministère une attestation de conformité signée par l'ingénieur adjoint de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil approuve et mandate l'ingénieur adjoint du Service technique et de l'environnement à signer tous les documents requis relatifs à la conversion au DEL des équipements d'éclairage municipaux actuellement installés en bordure des routes du ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
502-2021

35. CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, approuve la lettre d'entente 2021-04, annexée à la résolution, afin de procéder à la création du poste de chef inspecteur en bâtiment et en environnement au Service de l'urbanisme en date du 3 janvier 2022 et qu'il soit intégré à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA) et l'autorise à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Nomme monsieur Éric Malenfant au poste de chef inspecteur en bâtiment et en environnement et confirme sa permanence en date du 3 janvier 2022;

Abolisse un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement contenu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA) en date du 3 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
503-2021

36. CONFIRMATION DE PERMANENCE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la période de probation de madame Line Morency arrive à échéance;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le directeur du Service technique et de l'environnement démontre que cette dernière répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de secrétaire;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Line Morency au poste de secrétaire au Service technique et de l'environnement à compter du 18 décembre 2021, conformément aux dispositions de la



Numéro de résolution

Procès-verbal

convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

504-2021

37. RECONNAISSANCE DU MOUVEMENT *MA PLACE AU TRAVAIL* À TITRE D'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du développement économique, reconnaissse le mouvement *Ma place au travail*/à titre d'organisme à but non lucratif lui permettant ainsi de recourir au programme d'*Assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif* de l'Union des municipalités du Québec, afin d'acquérir une assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

505-2021

38. PAIEMENT DE LA COMPENSATION À L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDE ET HYDRIQUE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le paiement de la compensation à l'atteinte aux milieux humide et hydrique au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour un montant de 190 671,24 \$ relatif au dossier de l'élargissement de la rue Témiscouata d'ici le 31 décembre 2021 et autorise le trésorier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

506-2021

39. VERSEMENT D'UNE SOMME DE 180 000 \$ À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-Loup INC. (SÉMER)

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup sont chacune actionnaire, pour une proportion respective de 40 % de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

ATTENDU que Terix envirogaz est actionnaire à 20 % de la SÉMER;

ATTENDU qu'une étude d'ingénierie préliminaire a été effectuée afin de permettre de déterminer la meilleure option de valorisation du biogaz;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU les besoins financiers de la SÉMER pour couvrir la période de finalisation des plans détaillés relatifs à la mise à niveau de l'usine selon le modèle retenu et l'analyse des demandes d'aide financière;

ATTENDU qu'une demande de soutien financier a été déposée par la SEMER auprès du gouvernement du Québec et que l'analyse est en cours;

ATTENDU les sommes disponibles dans le fond Nicolas-Riou et Roncevaux de la MRC;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup participe aux parcs Nicolas-Riou et Roncevaux, mais ne fait pas partie de l'actionnariat de la MRC à la SÉMER;

ATTENDU que ces sommes de redistribution du fond Nicolas-Riou et Roncevaux représentent pour la Ville de Rivière-du-Loup, avec une participation de 51,346 %, un montant de 193 224 \$;

ATTENDU que le versement de la Ville à la SÉMER est de 180 000 \$;

ATTENDU qu'il est prévu que les dépenses encourues par les actionnaires seront remboursées, par la SÉMER au moment jugé opportun par celle-ci et ses partenaires financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec la SEMER, concernant le versement d'une somme de 180 000 \$;

Autorise, suivant la signature du protocole d'entente, le trésorier à verser la somme de 180 000 \$ à la SÉMER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
507-2021

40. CONFIRMATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU MANOIR FRASER

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil accepte de confirmer sa participation financière au projet de développement de l'offre touristique du Manoir Fraser sur une base annuelle déposée par le Manoir Seigneurial Fraser à l'Entente de partenariat régionale en tourisme 2020-2022 de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Rés. n°

508-2021

Procès-verbal

41. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES DIVERSES APPLICATIONS INFORMATIQUES

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil autorise le Service finances et trésorerie à procéder au paiement des factures ci-dessous mentionnées de PG Solutions totalisant un montant de 174 045 \$ taxes en sus pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des diverses applications informatiques de la ville:

Numéro de facture	Montant à payer
CESA46147	34 398 \$
CESA45783	9 539 \$
CESA44476	2 276 \$
CESA45644	64 068 \$
CESA45076	28 669 \$
CESA46231	2 871 \$
CESA46052	24 652 \$
CESA44704	4 397 \$
CESA44703	1 952 \$
CESA46198	1 223 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

509-2021

42. REDDITION DE COMPTES CONFORMÉMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de:

- 1) 40 % de l'aide financière accordée pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée, moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée, moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU que le projet auprès du MTQ porte le numéro de dossier 00030992-1-12072(01)-202104-22-35;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve les dépenses d'un montant de 85 068 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les rues Saint-Henri, Lafontaine, Desjardins et Joly et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Autorise le directeur du Service technique et de l'environnement à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°

510-2021

43. **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE RECONNAISSANCE AUX ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité chargé d'analyser les demandes déposées dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires, autorise le trésorier à verser une aide financière ponctuelle de 75 \$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du volet *Bourses, galas et albums de finissants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

511-2021

44. **APPROBATION DU BILAN DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE 2020**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire en environnement – division des eaux, entérine le bilan de consommation d'eau potable 2020 produit par le Service technique et de l'environnement et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

512-2021

45. **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA CORPORATION LES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2022 de la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

513-2021

46. **APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson:



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que ce conseil approuve le budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup (003975) daté du 3 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

514-2021

47. APPROBATION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve et adopte la liste des amendements budgétaires déposée par le trésorier ayant comme numéro de référence 2021-12-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°

515-2021

48. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de novembre 2021 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 5 436 364,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49. AVIS DE MOTION (RU2078 TRAIN SEMESTRIEL)

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera pour adoption les projets de Règlement 2078-1 et 2078-2 modifiant le Règlement de zonage 1253 et le Règlement de lotissement 1254 adoptés le 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modification.

Il souligne que le projet de Règlement 2078 est disponible sur le site Internet de la ville au villerdl.ca et auprès du Service de l'urbanisme et du Service du greffe et des affaires juridiques.

50. AVIS DE MOTION (RU2081 PIIA)

Le conseiller, monsieur Carl Thériault, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera pour adoption le projet de Règlement 2081 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets intégrés.

Il indique que le projet de Règlement 2081 est disponible sur le site Internet de la ville au villerdl.ca et auprès du Service de l'urbanisme et du Service du greffe et des affaires juridiques.



Numéro de résolution

Procès-verbal

51. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2082 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2051 SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LA TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2082 amendant le Règlement 2051, du 14 décembre 2020, sur les conditions d'utilisation et la tarification du lieu d'enfouissement technique et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Il souligne que le projet de Règlement 2082 est disponible sur le site Internet de la ville au villerdl.ca et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

52. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle et reçues par courriel.

53. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

Mme Caroline Desjardins, OMA

Le maire,

Mario Bastille